LE CPF :
TOUT SAVOIR EN 11 POINTS

1/ LE CODE DE REFERENCE

N° 235742

2/ SUR QUEL SITE ALLER

www.moncompteformation.gouv.fr/

3/ COMMENT OUVRIR SON COMPTE FORMATION ?

1. Activer son compte en ligne
2. Choisir sa formation
3. Créer son dossier de formation
4. Etude par L'OPCO du dossier
5. Prise en charge de la formation par L'OPCO

4/ AVEC QUI PRÉPARER SON PROJET ?

- Seul : la formation est effectuée en dehors de son temps de travail avec ou sans l'aide d'un conseiller en évolution professionnelle. Le N° de téléphone dédié au CPF est référencé sur son compte en ligne.
- Avec son entreprise : la formation est suivie sur le temps de travail du salarié avec l'aide du service formation.
- Les documents sont disponibles sur : www.moncompteformation.gouv.fr Onglet : Le Compte Personnel de Formation / Mes démarches.

5/ QUID DES HEURES EPARGNEES ?

- Les anciennes heures DIF non utilisées peuvent être utilisées jusqu'en 2020.
- Le récapitulatif des heures DIF apparaît sur le certificat de travail de 2009 à 2014 ou sur les bulletins de salaire.
- Les heures CPF sont comptabilisées depuis Janvier 2015 et créditées automatiquement sur « Mon compte en ligne ».

6/ QUI FINANCE LA FORMATION ?

1. L'OPCO prend en charge 100% de la formation (hors frais d'accueil).
2. L'OPCO prend en charge une partie du coût de la formation. L'entreprise peut décider de prendre en charge le solde de celle-ci. En cas de refus de l'entreprise le salarié peur prendre à sa charge le solde de sa formation.
3. Les demandeurs d'emploi peuvent solliciter le POLE EMPLOI dans le cadre d'un contrat AIF. Un tel dossier a déjà été financé. La formation est référencée sous le n° AF : 0000039214. *A savoir : le POLE EMPLOI envisage toutes les autres pistes avant de passer au dossier AIF.*

LE CPF :
TOUT SAVOIR EN 11 POINTS

7/ QUEL EST LE DELAI DE RÉPONSE ?

- Officiellement, les OPCO imposent un mois de délai pour recevoir une réponse.
- Aujourd'hui les dossiers se font en ligne et la réponse est assez rapide.

8/ QUE SIGNIFIE LE MOT CERTIFICATION ?

- La certification rentre dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. Elle répond à une nouvelle norme. Elle valide des compétences acquises lors de la formation.
- La certification pourra montrer que vous vous êtes formé, avez acquis les bases du modèle et que vous avez une volonté de faire attention à votre relation aux autres ou bien que vous vous êtes formé pour prendre soin de vos équipes si vous êtes manager. La certification APMG est un atout pour toute personne dont les compétences en communication interpersonnelle sont un facteur clé de succès.

9/ EN QUOI LA CERTIFICATION EN COMMUNICATION INTERPERSONNELLE EST IMPORTANTE ?

- Les notions de savoir être au travail et l'intégration en entreprise sont de nos jours au centre des préoccupations. Notre certification en communication interpersonnelle y répond.
- Les Pouvoirs Publics ont mis en place une série de mesures pour développer l'employabilité des salariés et faciliter le retour à l'emploi.

10/ QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE NOTRE CERTIFICATION ?

- La certification en Communication Interpersonnelle une fois acquise, l'est à titre définitif.

11/ QUEL EST LE FORMAT DE LA FORMATION ?

- Formation : 4 jours en présentiel soit 28h de formation.
- E-learning : 6 heures de travail sur le Simulateur
- Certification : 1h en 2 étapes (évaluation en ligne puis examen oral)
- Total de la formation : 35 heures

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Luc PASCAL : l.pascal@lpconseil.com

Tél. 06 87 21 26 14